

Procès-verbal n°23 de la réunion du C.S.E du 31 mai 2021

Présidence : Monsieur Laurent GAZAGNES, Directeur Général
Monsieur Sébastien LOIR, Directeur Administratif et Financier
Madame Elodie CHARTIER, Responsable RH

Membres élus du personnel présents :

Madame Vanessa ANDRADE, Responsable Pôle Direction Commerciale
Monsieur Alain LUISIN, Magasinier
Monsieur Mohamed BAGINA, Conseiller Technique

La séance est ouverte par la Présidence à 11h10

Sujets inscrits à l'ordre du jour :

I. Santé, la Sécurité et les Conditions de travail (SSCT) :

Point 1 : Suivi des actions réalisées et mise à jour du DUER en conséquence

La démarche d'évaluation des risques chimiques est en cours. Les produits concernés sont désormais référencés. Après analyse il faudra déterminer quels Equipements de Protection Individuelle sont nécessaires et à quel rythme les renouveler.

Pour cette démarche, nous sommes accompagnés par M. LUDWIG, Technicien Hygiène-Sécurité-Environnement d'un des Services de Santé au Travail auquel nous avons adhéré récemment, qui rendra son rapport d'analyse très prochainement.

Le projet du traitement des déchets avance. Sébastien LOIR, avec l'aide des responsables concernés, étudie les services proposés par les différents prestataires.

L'évaluation des risques professionnels du DUER pour les espaces Formation –Salons et Maquettes a été effectuée, le 30/03/2021 dernier par trois des membres du CSE. Ces derniers étant tous absents excusés le jour de la réunion, nous reportons par conséquent l'identification des mesures prioritaires à la prochaine réunion CSE.

Dans tous les cas, compte tenu de l'assouplissement des consignes sanitaires au 09 juin 2021, les manifestations « salons, formations et autres » reprendront prochainement. Des protocoles sanitaires seront mis en place en conséquence.

Un contrat d'entretien pour la vérification de l'ensemble des rayonnages, sur les 2 sites a été signé. Le DUER sera mis à jour en conséquence.

Le protocole de chargement et déchargement a été transmis par Matthieu MARCK à Elodie CHARTIER pour avis, ajouts et modifications, le cas échéant. Un membre du CSE devra en assurer la relecture d'ici le mois de septembre 2021.

L'affiliation des itinérants dans un service de santé médical proche de chez eux est effectuée pour 37 personnes sur 40. Sur 28 stagiaires formés aux risques électriques, 24 ont passé une visite médicale d'aptitude avec le médecin du travail qui s'occupe désormais d'eux. Un courrier leur sera envoyé dans les prochains jours. Celui-ci comprendra : un Titre d'habilitation électrique (BS – BE Manœuvre) ainsi qu'un rappel des consignes de sécurité et des activités pour lesquelles les CT, ADP et ADR sont autorisés à intervenir.

Point 2 : Mise à jour du plan de prévention Covid_19 et rappel des consignes sanitaires

Au lendemain du déconfinement (18/05/2021), le protocole sanitaire au travail a été allégé, et d'autres mesures sont attendues pour le 09 juin 2021. Le plan de prévention Covid-19 sera mis à jour en conséquence dès que possible. Il intégrera notamment les protocoles sanitaires pour les activités liées aux salons et aux formations.

Notons qu'à compter de ce jour, la vaccination est désormais ouverte à tous les adultes. Les Services de Santé au Travail auxquels sont affiliés les salariés, sont pour la plupart disposés à vous vacciner. Rapprochez-vous du secrétariat ou du service RH pour prendre RDV, le cas échéant.

Concernant le Télétravail : jusqu'à la rentrée de septembre 2021, le télétravail doit être privilégié. L'organisation du travail pour la rentrée de septembre 2021 sera discutée avec les managers dans le courant de l'été. Nous reprendrons probablement les principes de la rentrée 2020, à savoir une moyenne de 2 jours de télétravail par semaine.

NB : Les personnes rencontrant des difficultés peuvent en parler à leur manager et/ou les RH pour trouver une solution (cf. extrait ci-dessous du dernier PV, celui du 22 mars dont les dispositions sont toujours valables) :

*Si pour une raison ou une autre vous viviez mal ce mode d'organisation (perte de sens du travail, démotivation, sentiment d'être isolé, difficultés à maintenir un équilibre entre vie professionnelle et personnelle, un environnement de travail inadapté ...), **n'hésitez pas à vous rapprocher du service RH, des solutions vous seront proposées.***

En outre, il est important de rappeler que le port du masque **reste obligatoire** en entreprise.

Par ailleurs, Laurent GAZAGNES nous fait part d'un projet de réunion de rentrée les 13 et 14 septembre 2021 à Villeneuve-sur-Verberie, si les conditions sanitaires le permettent. Le but, au-delà de faire un point sur l'activité, sera de se retrouver et de reprendre contact entre équipes. Le programme serait le suivant : réunion le lundi après-midi, fin de journée conviviale autour d'un dîner en commun (tous les salariés seront conviés), suite de réunion le mardi midi, se finalisant à 12h00.

Avis du CSE : les membres du CSE approuvent cette idée et ont hâte de pouvoir retrouver ces moments de convivialité.

II. Comité Social et Economique (CSE) :

1. Point sur la situation du chiffre d'affaires de l'entreprise au 28 mai 2021

Au 31 mai 2021, le CA cumulé est d'un montant de 18,9 M€ ce qui correspond à une progression de + 51.3% par rapport à N-1. Le Forecast 2021 est estimé à 36 M€ avant BFA.

Concernant le groupe Schlüter, malgré la Covid, une belle année 2020 a été réalisée, particulièrement aux US et au Canada. L'Allemagne a fini à +10%. Cette année, la tendance est bonne, tous les pays progressent.

Cette croissance amène des tensions au niveau des approvisionnements, qui se dissiperont le temps de mettre en place des outils de production supplémentaires, mais par rapport à certaines marques nous ne connaissons pas de rupture critique.

Compte tenu de nos résultats 2020, et de nos prévisions 2021, nos prix d'achat devraient augmenter d'un point à compter du 2^{ème} semestre (impact d'environ 400 K€ en 2021).

Schlüter®-France continue d'investir sur l'équipe route comme nous avons pu le constater à la lecture des communications RH.

2. Dotation au CSE

La Direction est heureuse de nous annoncer une dotation exceptionnelle au CSE de 70 K€.

Les membres du CSE remercient vivement la Direction pour cette généreuse dotation, et reviendront rapidement vers l'ensemble des salariés concernant l'utilisation de celle-ci.

3. Information sur la période des augmentations individuelles (AI) de salaire

La famille Schlüter a accordé une enveloppe globale d'augmentation de salaire de 2%. Les managers seront consultés prochainement afin qu'ils proposent une répartition de celle-ci au sein de leurs équipes.

Ces AI seront applicables au 1^{er} juillet 2021.

4. Mise en place du PERECO et de l'Intéressement (suite)

En complément des informations déjà données dans les différents PV (n°18, n° 19 et n°20), ainsi que des courriels de Sébastien LOIR portant sur ces sujets, deux réunions explicatives ouvertes à tout le personnel ont récemment eu lieu avec Messieurs ROY & VELKOSKY, les 18 et 31/05. Pour celles et ceux qui n'ont pas pu y participer, sachez qu'une troisième et dernière réunion devrait être organisée prochainement. Le support de cette réunion (qui s'enrichit à chaque session) sera envoyé à tous prochainement.

A noter que le PERECO permet désormais de placer des sommes correspondant à des congés non pris, dans la limite de 10 jours par an. Deux périodes sur l'année ont été définies pour envoyer vos demandes par courriel à Sébastien LOIR et Magali TRANNOY : fin mai (fin de période de référence pour les CP) et fin novembre (approche de fin de période pour solder ses RTT).

5. Consultation sur le renouvellement de l'actuel accord de participation

L'accord de participation de 2018 (cf. lien) devant être renouvelé avant le 30/06/2021, un projet de renouvellement a été présenté au CSE, reprenant les termes de ce dernier.

Avis du CSE : les membres du CSE présents émettent un avis favorable à ce projet de renouvellement

De ce fait, il est convenu de le renouveler pour 3 ans et qu'il soit reconduit tacitement les fois prochaines, sauf demande de négociation d'une des deux parties.

Par conséquent, le projet est validé et fera l'objet d'un dépôt auprès de La DIRECCTE après signature des parties.

6. Organisation des campagnes d'entretien (EIAE et EP)

Cette année étant particulière et le CA réalisé n'étant pas sans conséquence sur la charge de travail de chacun les campagnes d'entretien (EIAE et EP) n'ont pas eu lieu aux dates habituelles, mais aucune inquiétude, elles seront lancées dès que possible...

7. Information sur la nouvelle version de Kélio

Présentation de la nouvelle version de Kélio. Des vignettes reprenant l'affichage obligatoire en entreprise (listes des SST, membres du CSE, ...) et des liens vers les espaces salariés pour la mutuelle, le PEE, le PERCO, ...ont été ajoutés. En plus d'être design et intuitif, il permettra notamment la mise à jour par le salarié de ses données personnelles comme un changement d'adresse ou de RIB.

Lorsque le système sera prêt, les équipes seront sollicités pour vérifier, compléter et mettre à jour celles-ci.

En outre, cet outil apporte de nouvelles perspectives aux managers pour gérer le télétravail, ceci sera discuté avec ces derniers lorsqu'il sera question d'évoquer l'organisation du travail pour la rentrée de septembre 2021.

On observe, en amélioration pratique sur la page d'accueil, la parution des absents de son service.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été discutés, la séance est levée à 15h30.